

Zeitschrift: Animato
Herausgeber: Verband Musikschulen Schweiz
Band: 21 (1997)
Heft: 5

Artikel: 20 ans de musique à Cossonay
Autor: Humair, Jean-Damien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-958938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

20 ans de musique à Cossonay

L'Ecole de musique de Cossonay a vingt ans. C'est l'occasion d'organiser une fête qui reflète tant la qualité de son travail quotidien que la motivation de ses professeurs – et élèves. C'est l'occasion également de découvrir comment cette institution fait vivre la musique dans sa région, comment elle présente ses activités à ses futurs élèves et comment elle conçoit leur apprentissage musical.

L'Ecole

En 1976, à la demande de quelques personnes de la région, un petit groupe de passionnés fonde une école de musique à Cossonay. A sa tête, Madame Claudine Schumacher, qui présidera aux destinées de l'Ecole jusqu'à la fin de l'année dernière. Le succès est rapide: en 1978, 150 élèves sont inscrits. Deux professeurs du Conservatoire de Lausanne assurent un «contrôle» officiel de l'Ecole par l'intermédiaire d'auditions annuelles, auditions qui se révéleront de plus en plus lourdes, le nombre d'élèves grandissant. Dès 1987, l'Ecole adopte alors un système d'examen, selon le programme de l'AVCEM (Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique).

Aujourd'hui, le nombre d'élèves inscrits s'est stabilisé à environ 320, pour 30 professeurs. Les locaux mis à disposition par la commune, les subventions que celle-ci et ses voisins accordent à l'école de musique ne pourraient pas supporter un plus grand effectif. Notons qu'en matière de subventions, certaines municipalités rechignent encore et toujours à délier leur porte-monnaie et l'Ecole de musique compte également sur les manifestations de son jubilé pour prouver son utilité publique. Les trente professeurs offrent un large éventail de cours d'instrument: piano, flûte, trompette, clarinette, saxophone, violon, violoncelle, guitare, percussions, chant, orgue – depuis peu – clavecin et harpe. Ces cours sont complétés par l'initiation musicale Willems, la rythmique Jaques-Dalcroze et le solfège.

L'école s'intéresse également de près aux cours instrumentaux en groupes. Hormis les leçons de flûte qui, comme c'est souvent le cas, peuvent réunir deux ou trois élèves, il existe un «atelier de musique non classique», animé par François Margot, où des élèves pratiquant des instruments différents jouent ensemble des œuvres teintées de jazz. Dès la rentrée, le même François Margot proposera également des cours de piano à plusieurs participants. Deux idées sont le fil conducteur de ce projet: d'une part, s'agit d'offrir aux musiciens la possibilité de faire une pause dans leur filière et d'aborder leur instrument sous un autre angle. Le cours abordera ainsi des questions telles que «comment m'accompagner en chantant» «comment réaliser un duo piano et guitare», par exemple. D'autre part, ce type d'enseignement pourra égale-

ment faire office de préparation à l'instrument, avant de placer l'élève dans les cours individuels plus traditionnels. Signalons également le fait que Anne-Thérèse Bieri réunit ses élèves violonistes une fois par mois pour une leçon commune.

Dans l'optique d'une première prise de contact, l'école de musique de Cossonay organise depuis quelques années un après-midi de présentation des instruments. Le déroulement était au début fort simple: chaque professeur montait sur scène, jouait un bref morceau et donnait quelques explications sur son instrument. Cependant, comme plusieurs enseignants étaient mal à l'aise dans cette façon de faire, il a été décidé de procéder différemment et la solution choisie est bien plus séduisante: depuis maintenant deux ans, la présentation prend la forme d'un conte musical. Un thème unique est repris par chaque instrument, puis le musicien peut improviser sur ce thème ou en exécuter un autre. Une conteuse fait le lien entre les prestations et donne une unité à l'ensemble. Notons qu'il ne s'agit pas pour les instrumentistes d'exécuter des morceaux de bravoure: ce sont en fait souvent des élèves qui présentent les instruments. L'idée est que des enfants voient jouer d'autres enfants. Après le «spectacle», les futurs élèves – et leurs parents – peuvent discuter avec les professeurs, essayer les instruments, etc.

La fête

C'est justement dans cet esprit que s'est déroulée la manifestation du vingtième anniversaire, le 7 juin dernier au Théâtre du Préaux-Moines. Clin d'œil à Schubert, jubilé oblige, c'est *La Truite* qui a été choisie pour la présentation des instruments. Marianne Amrein, professeur de flûte, a imaginé l'histoire d'une petite truite qui s'ennuie dans la Venoge et part à la découverte du monde, à la découverte des sons, à la découverte de la musique. La chanteuse Gisela Straub ouvre le conte musical par une interprétation du lied. Elle fut suivie par une improvisation sur le thème au piano à quatre mains, puis au piano et clavecin. Vintrent ensuite le saxophone, un groupe de petites sorcières aux violons, guitare et piano, un quatuor de flûtes à bec, deux harpes, l'accordéon, le violoncelle, deux clarinettes, des guitares acoustiques et électriques, la trompette. Sans oublier la participation du Petit-Chœur des Chavannes,



Un concert de sorcières pour fêter l'Ecole de musique.

(photographie: Marianne Thormeyer)

dirigé par Marie-Claire Monnard. Même le professeur d'orgue Jean-Pierre Hartmann, qui ne pouvait décemment pas déplacer son instrument, a participé au spectacle avec quelques tuyaux et... un CD.

La présentation des instruments n'était évidemment pas la seule animation de la fête. La journée s'est ouverte avec la Camerata de l'Ecole de musique de Cossonay, dirigée par le professeur de flûte Théo Gafner. Ce jeune ensemble – il a moins d'une année – réunit élèves de l'école et amateurs de la région pour interpréter des œuvres de Bach, Tchaïkovski, Haendel et Bartók. Il est en fait la renaissance d'un premier ensemble de l'Ecole qu'avait créé le docteur Mingard. La partie dite officielle fut l'occasion pour madame Marie-Thérèse Leuenberger, présidente de l'Ecole depuis le début de l'année, de remercier les divers acteurs de la fête et les instances qui participent à la vie quotidienne de l'Ecole de musique, de prendre congé de trois professeurs et d'en accueillir deux nouvelles.

Et puis, «cadeau parmi les cadeaux» comme l'a dit madame Leuenberger, l'Orchestre des collèges lausannois a donné un excellent concert avec au programme Händel, Britten, Warlock et Bach. En final, la cantate 147 de ce dernier fut l'occasion pour la Camerata de l'EMC de se joindre à l'orchestre, ainsi qu'au public, chargé d'assurer les chœurs. Rappelons que Jacques Pache, fondateur et actuel directeur de l'Orchestre des collèges lausannois, donnait là l'un de ses derniers concerts. Il y a 37 ans qu'incombait à ce jeune maître de musique d'un

collège lausannois la responsabilité de l'orchestre de l'école: deux flûtes, trois violons et un violoncelle. Son charisme fera des miracles: cinq ans plus tard, l'orchestre rassemble des musiciens de tous les collèges secondaires de la ville. Plus tard, ce seront les gymnases qui se joindront à l'aventure. Le niveau de l'orchestre lui permettra de se produire dans de nombreux festivals et manifestations, en Suisse, bien sûr, mais également à Bruxelles, en Alsace, à Saintes en Charente, notamment. A Cossonay, Jacques Pache a offert à l'Ecole de musique un violon et un violoncelle. Ce dernier a d'ores et déjà été confié à une jeune élève, le violon fera la joie d'un autre élève à la rentrée.

La journée ne s'est pas terminée là: à la suite des concerts dans la grande salle – notons au passage que Cossonay dispose d'un magnifique complexe avec une salle de spectacle d'une qualité rare – un bar-buffet fut l'occasion pour les participants de se désaltérer, de jeter un œil aux panneaux d'informations et d'écouter encore un peu de musique, de styles très variés. Elèves et professeurs, en solo ou en groupes divers, ont ainsi créé une ambiance de café-concert tout au long de la soirée. En marge de cette manifestation du 7 juin, et avant celle-ci, le vingtième anniversaire fut également l'occasion pour divers donateurs d'offrir à l'Ecole un piano à queue Sauter. Six professeurs ont révélé la qualité de l'instrument et leurs talents en interprétant l'intégralité du premier volume du *Clavier bien tempéré* lors d'un concert. Une belle réussite qui laisse augurer un avenir ensoleillé.

Jean-Damien Humair

L'avenir des écoles de musique en Suisse (4^e partie)

L'initiation musicale

Dans l'article «L'avenir des écoles de musique en Suisse» paru dans Animato 97/1, l'initiation musicale avait été sommairement décrite comme une «branche introductive» devant être dispensée par des enseignants spécialisés. L'exposé qui suit apporte plus de précisions sur ce premier contact avec l'éducation musicale.

Situation

En Suisse, l'initiation musicale constitue la plupart du temps un enseignement facultatif, proposé par les écoles de musique, et s'adressant à des enfants âgés de quatre à huit ans. Une tendance actuelle consiste à intégrer cette formation dans le cadre de l'école publique, où elle devient alors généralement obligatoire et gratuite. La fréquentation varie très fortement d'un endroit à l'autre, dans une proportion approximative de un à trois. L'enseignement peut s'étendre sur un ou deux ans, à raison de une à deux leçons hebdomadaires. Par conséquent, la durée totale d'enseignement proposé oscille dans un rapport de un à quatre.

Buts et contenu

L'initiation musicale se fonde sur les deux aspects de la réception (écouter) et de la production (faire). Bien que le concept de base ne varie pas beaucoup, les buts et le contenu, de même que l'approche didactique et méthodologique, doivent être adaptés en fonction de l'âge des participants.

Le contenu de l'initiation musicale est abordé par le biais des activités suivantes: ressentir, identifier, nommer, imiter, essayer, inventer, former, peindre, noter et exercer. L'initiation a pour objectif la sensibilisation et la motivation des enfants envers la musique et le mouvement; elle vise également à améliorer leur comporte-

ment social et à développer leurs capacités de perception. Ces objectifs se situent donc au niveau social, émotionnel, cognitif et de la motricité. Les buts généraux englobent cinq domaines partiels, qui se recoupent fortement durant l'enseignement: le chant et l'élocution, la musique et le mouvement, la pratique instrumentale élémentaire, l'écoute de la musique, et enfin les notions de base de théorie musicale. (voir lit. 2).

Enseignants

En plus des compétences pédagogiques et psychologiques requises pour l'animation d'un groupe comptant jusqu'à 12 participants, les enseignants doivent également justifier d'un niveau musical élevé et d'un large savoir-faire méthodologique dans le domaine du chant, du mouvement et de la pratique instrumentale. Mais c'est aussi l'enthousiasme, l'attachement et l'idéalisme qui permettront d'amener prudemment les enfants à ressentir et à réfléchir, de développer leur caractère et de les rendre ainsi de plus en plus indépendants.

Les personnes qui désirent entreprendre une formation acceptée par l'ASEM, par ex. auprès d'un conservatoire, devront déjà avoir de l'expérience dans le domaine de la pédagogie ainsi que de bonnes aptitudes et connaissances musicales; une voix solide, susceptible d'être développée, de la souplesse corporelle et le sens du rythme sont d'autres qualités nécessaires. Il s'agit d'une formation complémentaire faisant suite à un diplôme obtenu dans une profession pédagogique.

Souhaits

Une nécessité

Certains groupes ne sont toujours pas convaincus de la nécessité d'une bonne initiation

musicale. Il peut notamment s'agir de politiciens prétendant qu'une suppression de cette formation permettrait d'économiser de l'argent. C'est absurde, car un enfant en initiation musicale coûte nettement moins cher que s'il suivait un enseignement instrumental. On observe actuellement la tendance à commencer l'enseignement instrumental avec des enfants de plus en plus jeunes: ceci implique que plusieurs méthodes et contenus de l'initiation musicale doivent être repris dans cet enseignement. Or, hormis le fait qu'en débutant au sein d'un groupe d'une certaine grandeur, l'enfant se familiarise au comportement social qui lui sera nécessaire par la suite pour la musique d'ensemble, il faudrait éviter qu'une spécialisation ait lieu déjà lors des premiers contacts avec la musique. Pris isolément, ni le mouvement, ni le chant, ni la pratique instrumentale ne peuvent suffire à eux seuls. La sensibilisation globale à la musique doit être abordée d'une manière ouverte. Cette sensibilisation s'adresse aussi bien au corps qu'à l'âme, et doit intégrer les trois domaines mentionnés. En outre, il est important qu'au cours de l'initiation musicale, les enfants puissent découvrir sans préférences toute la diversité des instruments, afin que la décision de suivre éventuellement par la suite un enseignement instrumental puisse être prise de manière fondée. Cette approche très large pose donc des exigences élevées aux enseignants, des exigences que les autorités responsables devraient mieux reconnaître et respecter.

Réalisation

Dès lors que l'initiation permet aux enfants de bénéficier à relativement peu de frais d'une éducation musicale élémentaire de qualité, on ne comprend pas pourquoi ces importantes bases ne sont pas encore proposées partout sous une forme acceptable. Pour qu'elle soit véritablement fonctionnelle et puisse remplir les objectifs formulés, l'initiation doit s'étendre sur

deux ans à raison de deux heures hebdomadaires. Une intégration de l'initiation musicale au programme de l'école publique n'a de sens que si l'enseignement est assuré par des spécialistes formés, qualifiés et enthousiastes.

Enseignants

La qualité de l'initiation musicale dépend étroitement des aptitudes des enseignants. Par ignorance, on confie encore trop souvent et dans tout le pays cet enseignement à des maîtresses ou à des maîtres non qualifiés. Cette discipline risque ainsi de se trouver rapidement discréditée dans son ensemble. D'autre part, il faudrait que l'on reconnaisse enfin que l'enseignement de grands groupes – et c'est le cas de l'initiation – doit être mieux rétribué que l'enseignement individuel ou de petits groupes. Ainsi cette formation deviendra-t-elle plus attractive, les places de travail attireront de plus nombreux postulants, ce qui se traduira par une sélection accrue et donc forcément par une amélioration de la qualité de l'enseignement. La formation elle-même pourrait également être améliorée par endroits. De plus, certaines régions de Suisse ne disposent pas d'instituts de formation qualifiés. De telles institutions pourraient notamment être gérées dans le cadre d'une haute école de musique ou d'un conservatoire déjà établi, et être financées par les cantons plus favorisés.

Willi Renggli

Littérature

1. Juliane Ribbe: Annäherung an das Elementare. Neue Musikzeitung Nr. 5/94.
2. Documents ASEM 6.2 et 6.3. ASEM, case postale 49, 4410 Liestal.
3. Willi Renggli: Praxis der elementaren Musik-erziehung. Band 1 Pelikan 964, Band 2 Pan 102.
4. Xaver Stalder: Info ist kein Wissen – Wissen noch keine Bildung. Neue Zürcherzeitung 19.2.97.
5. Willi Renggli: Quo vadis Musik. Grundausbildung. Animato Nr. 6/94.
6. Willi Renggli: Die Musik. Grundschule und die Volksschule. Animato Nr. 2/93.